Hausse des prix

M. Pierre Bussières (Portneuf): Monsieur le président, je suis très heureux que l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) ait présenté le bill C-205 qui prévoit des mesures originales et nouvelles afin de corriger de façon urgente les difficultés économiques que nous connaissons. Ce projet de loi présente beaucoup d'intérêt, surtout parce que les préoccupations de nos débats ne sont pas particulièrement orientées sur l'économie ces jours-ci pendant certaines périodes. C'est tout à fait à l'honneur de l'honorable député de nous avoir ramenés à une question cruciale qui devrait nous préoccuper à chaque instant dans nos trayaux.

Dans ce projet de loi il existe, évidemment, des points ou des dispositions avec lesquels je suis parfaitement d'accord et d'autres dispositions envers lesquelles j'ai certaines réserves. Je pense que la phrase d'introduction des remarques de l'honorable député de Bellechasse qui citait un extrait du discours du trône convenait parfaitement bien aux mesures qu'il préconise. Le discours du trône nous rappelait à la réalité de la situation économique et il nous disait qu'il ne fallait pas chercher dans les moyens conventionnels la façon de corriger cette situation. Je crois aussi que le projet de loi de l'honorable député n'est pas allé puiser justement dans les moyens conventionnels des lois de l'économie les solutions qu'il préconise.

Cependant, on nous passe souvent la remarque, et souvent ici à la Chambre on le répète, que le gouvernement est trop intervenu et intervient encore trop directement dans la conduite des affaires économiques. On reproche au gouvernement ses interventions constantes dans les rouages de l'économie, non seulement par des mesures fiscales, mais par beaucoup d'autres mesures gouvernementales. En particulier, lorsqu'on discute avec de petits entrepreneurs, de petits hommes d'affaires, on entend que bien souvent un fort pourcentage de leurs frais d'administration sert à faire remplir des formules qui leur viennent du palier de gouvernement municipal, provincial ou central.

Monsieur le président, là-dessus je crois qu'ils ont parfaitement raison. Lorsqu'un service de comptabilité d'une entreprise d'une quinzaine d'employés passe 25 ou 30 p. 100 de son temps à s'occuper de la Régie des rentes du Québec, du Régime d'assurance-maladie, de la Commission d'assurance-chômage, de la taxe d'accise et de toutes sortes de formules que les divers paliers de gouvernement leur demandent de remplir, je pense qu'on en est rendu à un point de saturation réel face aux interventions de toutes sortes des divers ministères, des divers gouvernements.

La première réserve que j'aurais à faire, monsieur le président, au sujet de ce projet de loi, c'est précisément le fait que ce bill ajouterait un mécanisme qui, au premier coup d'œil, m'apparaît vraiment complexe, comme un carcan réellement très serré autour des divers agents de notre économie. Monsieur le président, j'aimerais relever certains points qui m'apparaissent particulièrement intéressants. En particulier, on retrouve à la page 4 du projet de loi, au paragraphe h), ce qui suit, et je cite:

Chaque citoyen canadien de plus de 18 ans a le droit de réclamer . . . En vertu de cette nouvelle loi . . .

... un revenu minimum mensuel assuré de \$100 ...

• (1732)

A plusieurs occasions les collègues de l'honorable député de Bellechasse, et l'honorable député de Bellechasse lui-même, ont insisté sur un tel régime. J'aimerais ne pas fausser les interprétations du paragraphe du projet de loi de l'honorable député de Bellechasse, que j'interpréterais comme une forme de revenu minimum garanti. Je crois qu'il serait très urgent que le gouvernement mette en vigueur un tel régime dans les plus brefs délais.

Récemment, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{III}e Bégin) a fait quelques commentaires à ce sujet, et je crois que le temps de faire des commentaires ou d'étudier des propositions est passé et qu'il faut immédiatement aller vers l'action. De ce côté-ci de la Chambre, je sais que plusieurs députés partagent l'intérêt des députés du Parti Crédit Social du Canada au sujet d'un régime de revenu garanti et j'espère que mes collègues vont continuer à faire pression auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et des membres du cabinet afin qu'on établisse le plus tôt possible un régime de revenu minimum garanti.

Ce qui me plaît particulièrement dans le paragraphe h), monsieur le président, c'est que l'honorable député dans son projet de loi indique certaines mesures d'intervention gouvernementale qui existent à l'heure actuelle—je pense à l'assurance-chômage—qui pourraient servir à financer ce programme. Je pense que, si on examine les chiffres de dépenses du gouvernement qui sont à la disposition de ces programmes que l'honorable député souligne au paragraphe h), on aurait sûrement suffisamment d'argent pour financer un programme de revenu minimum garanti qui s'appliquerait de façon universelle, et qui favoriserait de façon égale et équitable tous les citoyens canadiens. Je crois que cette disposition du projet de loi est extrêmement intéressante et qu'on devrait y apporter beaucoup d'attention.

J'ai également été intéressé par une phrase que disait dans son discours l'honorable député de Bellechasse, c'est qu'un système économique doit être au service des citoyens. Je crois que très souvent l'honorable député dit que ce ne sont pas les citoyens qui doivent être au service des systèmes économiques. Je crois que c'est une vérité fondamentale et qu'on devrait se la rappeler continuellement. A mon avis, il a raison de mettre en doute le fait que nos diverses institutions économiques ou que notre système actuel soient vraiment orientés d'abord et avant tout vers le citoyen mais qu'il est plutôt orienté vers lui-même. C'est-à-dire que ce système se regarde d'une certaine façon dans un miroir et qu'il cherche à se plaire à lui-même ou encore à s'apporter à lui des bénéfices plutôt qu'à apporter des bénéfices aux citoyens.

L'honorable député de Bellechasse demandait que des économistes sérieux, pas de ceux qui de façon traditionnelle apportent des solutions à des problèmes qui reviennent de façon cyclique et de façon permanente, mais que des économistes dont l'originalité n'est pas limitée prennent le temps d'examiner ces propositions. Je crois que cela en vaudrait la peine et que s'il y a des dispositions qui vraiment pourraient être néfastes, qu'on les mette de côté. Je crois qu'il a de nombreuses mesures extrêmement intéressantes dans ce projet de loi et qu'on devrait envisager sérieusement de les mettre en pratique pour contrer les difficultés que nous connaissons.

Ce n'est pas, monsieur le président, si on reconnaît que la situation est nouvelle et différente, en se rabattant, comme le disait le discours du trône, sur des mesures économiques dépassées qu'on va régler le problème. C'est en allant vers des